Ayguès Ouvèze en Provence
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
LAGARDE-PARÉOL
PIOLENC
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SÉRIGNAN-DU-COMTAT
TRAVAILLAN
UCHAUX
VIOLÈS

Séance du conseil communautaire

Jeudi 23 mai 2019

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2019-041 : **MODIFICATION DES STATUTS / APPROBATION**
Rapporteur : M. Max IVAN
Le conseil communautaire est amené à approuver les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes. Ces modifications portent sur :

- L'ajout des missions hors GEMAPI prévues dans les statuts des syndicats de rivières au titre des compétences facultatives,
- Les modalités de représentation des communes pour la nouvelle mandature

Les statuts modifiés sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.
→ Note de synthèse n°1 + annexe

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2019-042 : **CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL POUR LE CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET) / APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**
Rapporteur : M. Joseph SAURA
Le conseil communautaire est amené à approuver la convention à passer avec le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur pour la mise en œuvre du Contrat régional d'équilibre territorial (CRET), ainsi que ses deux annexes, et à autoriser le Président à la signer.
La convention et ses annexes sont adressées aux conseillers par voie dématérialisée.
→ Note de synthèse n°2

GEMAPI

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2019-043 : **MODIFICATION DES STATUTS DE L'UASA DU BEAL ET DE LA RUADE**
Rapporteur : M. Louis DRIEY
Le conseil communautaire est amené à approuver les modifications apportées aux statuts de l'UASA du Béal et de la Ruade, joints en annexe.
La délibération de l'UASA approuvant la modification de ses statuts est adressée aux conseillers par voie dématérialisée.
→ Note de synthèse n°3

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2019-044 : **NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENÇALE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Louis DRIEY
Le conseil communautaire est amené à approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), joints en annexe.
Les nouveaux statuts sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.
→ Note de synthèse n°4

DECHETS MENAGERS

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2019-045 : **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE POUR LES BIO-DECHETS / APPROBATION**
Rapporteur : M. Louis DRIEY
Le conseil communautaire est amené à autoriser le Président à solliciter une aide financière de l'ADEME pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage pour les bio-déchets.
→ Note de synthèse n°5 + plan de financement + étude de faisabilité

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2019-046 : **FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX USAGERS POUR LE BROYAGE DES VEGETAUX A DOMICILE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Louis DRIEY
Le conseil communautaire est amené à fixer le montant de la participation financière qui sera demandée aux usagers bénéficiaires du service de broyage des déchets verts à domicile.
→ Note de synthèse n°6

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2019-047 : **REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES MODIFIE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Louis DRIEY
Le conseil communautaire est amené à approuver le règlement intérieur des déchetteries modifié.
Le règlement modifié est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.
→ Note de synthèse n°7

Affaires patrimoniales

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2019-048 : **CESSION D'UNE PARCELLE PAR LA SARL TERRES DU SOLEIL PROVENCE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Gérard SANJULLIAN
La SARL *Terres du Soleil Provence* a proposé à la communauté de communes la cession d'une parcelle située rue Buisseron à Camaret-sur-Aigues, afin qu'elle puisse y installer des colonnes enterrées et une place de parking. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver cette cession dans les conditions définies et détaillées dans la note de synthèse.
→ Note de synthèse n°8

Personnel

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2019-049 : **CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Max IVAN
En vue d'assurer la continuité des services durant la période estivale, le conseil communautaire est appelé à approuver le recrutement, pour accroissement saisonnier d'activité, de huit adjoints techniques et de trois adjoints administratifs, tous non titulaires à temps complet.
Note de synthèse n°9